



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
7 avril 2015
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	Pouvoir à Emmanuel Correia
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	X
Cyril PORTEFAIX	Augnat	
Guy FRADIN	Chassagne	
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	<i>X</i>
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	X
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUNOUX	Saint Hérent	X
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

Assistait en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Laura Bernhardt, secrétaire d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2015
- Eléments budgétaires, vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et des budgets primitifs
- Services et vie locale
- Dynamiques économiques

- Environnement et transition énergétique
- Aménagement du territoire
- Vie intercommunale et moyens associés
- Questions diverses

L'an deux mil quinze, le 7 avril 2015 à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 13 mars 2015.

18 conseillers sont présents, 1 conseiller a donné pouvoir, il y a donc 19 votants. Le quorum est atteint

Sylvianne Anglaret est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 17 février 2015

Le Président indique que le compte rendu de la séance du 17 février 2015 a été envoyé à chacun des conseillers. Il demande si des remarques sont à formuler.

En l'absence de remarques, le compte rendu est **adopté à l'unanimité**.

Eléments budgétaires

Le Président rappelle les principes de vote des éléments budgétaires et dresse un rapide historique des budgets d'Ardes Communauté.

Il présente la section de fonctionnement 2014 comme suit et indique que le budget se stabilise et qu'au global un excédent se dégage :

Section de fonctionnement		2014
Budget Principal (BP)	Dépenses	1 134 236.26
	dont versement du FNGIR à l'Etat	178 046.00
	dont versement au CIAS	50 000.00
	dont versement C ^{te} tou ^{aine}	0.00
	Recettes	1 228 289.39
	<i>Hors versement spécial issu d'Eolfi</i>	
	Résultat	+ 94053.13
Gestion des déchets (OM)	Dépenses	449 353.83
	Recettes	393 182.97
	Résultat	- 56170.86
Distribution carburants	Dépenses	396 150.55
	dont versement au BP	
	Recettes	431 889.60
	Résultat	+ 35 739.05
Centre touristique	Dépenses	177 662.00
	Recettes	180 601.24
	dont versement du BP	
	Résultat	+ 2939.24
Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I. A.S.)	Dépenses	225 389.61
	Recettes	231 293.63
	dont versement du BP	50 000.00
	Résultat	+ 5 904.02
C.I. A.S. / Aide à domicile	Dépenses	295 933.51
	Recettes	302 986.61
	Résultat	+ 7 053.10
S.P.A.N.C.	Dépenses	Budget clôturé
	Recettes	
	Résultat	
CUMUL	Dépenses	2 678 725.76
	Recettes	2 768 243.44
	Résultat	+ 89 517.68

Jean-Louis Lenègre s'étonne de voir un excédent de fonctionnement sur le budget du centre touristique. Ce faible excédent peut s'expliquer par le fait que le projet arrive à sa fin. Des recettes non prévues ont également été touchées comme par exemple les pénalités de retard payées par certaines entreprises.

Le Président propose ensuite de passer à l'affectation des résultats 2014 en 2015 et commente chacun des résultats des différents budgets.

Pour le budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, il a été fait en sorte de « faire rentrer » les subventions en cours, dont la dépense a été réalisée sur les exercices précédents : Leader sur la M.A.M., le site internet, les produits locaux, Partageons le Cézallier, FEDER sur étude énergie, CG sur chaînes à neige, diverses subventions sur salle multi-activités et garages techniques... Le Président indique que par conséquent fonctionnement et investissement sont en excédent. Il propose l'affectation suivante :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014	Affectations 2015
Investissement	(-) 574 870.06 €	-	708 592.23 €	133 722.17 €	133 722.17 € au 001
Fonctionnement	34 837.64 €	-	94053.13 €	128 890.77 €	128 890.77 € au 002

NB : Reste à réaliser en Dépenses d'investissement de 38 000 €

Reste à réaliser en Recettes d'investissement de 30 000 €

Accord par 17 voix pour et 2 abstentions (Pascale Brun, Guy Goyon).

Sur le Budget Ordures Ménagères, le Président rappelle que lors du vote du budget 2014, il avait été indiqué que la tension budgétaire était forte sur le budget Ordures Ménagères et que l'équilibre n'était permis que grâce à la présence d'un excédent de fonctionnement fort (84 481.14 €). Les prévisions budgétaires (estimation) faisaient que l'exercice 2014 devait absorber l'intégralité de l'excédent. L'exécution des dépenses a limité cette consommation de l'excédent à hauteur de 56 170.66 €. Le Président précise que le solde d'excédent (28310.48 €) serait intégralement consommé en 2015 par les dépenses courantes, ce qui montre bien que la tension persiste sur ce budget. L'effectif a été réduit d'un E.T.P. et des réductions de coûts ainsi que des optimisations de la masse salariale sont recherchées et/ou testées (modification de tournée, suivi des heures,...). Le rapprochement avec le Sictom Issoire Brioude est en cours d'étude. Le Président propose les affectations suivantes :

BUDGET OM	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014	Affectations 2015
Investissement	11 909.47 €	-	1 168.90 €	13 078.37 €	13 078.37 € au 001
Fonctionnement	84 481.14 €	-	(-) 56 170.66 €	28 310.48 €	28 310.48 € au 002

NB : Reste à réaliser en Dépenses d'investissement de 0 €

Reste à réaliser en Recettes d'investissement de 0 €

Accord par 17 voix pour et 2 abstentions (Pascale Brun, Guy Goyon).

Jean-Louis Lenègre demande si les tournées sont toujours réduites le mardi. Bernard Veissière explique à l'assemblée que la tournée du mardi - anciennement le vendredi - a été réduite : les agents ne font que le secteur d'Anzat-le-Luguet et plus Ardes ce jour-là. Cela a permis de réduire le temps de travail d'autant que deux agents sont déposés à Ardes avant que le camion ne parte à Issoire. Le Président ajoute qu'il n'y a pas eu de mauvais retours sur ce dispositif et qu'il sera maintenu tant que les quantités d'OMR collectées ne nécessitent pas de faire deux passages à Ardes.

Sur le Budget Carburants, le Président explique le déficit d'investissement provient de la différence entre les dépenses des deux stations d'Ardes et d'Anzat et les subventions obtenues au départ des projets. Son solde à fin 2014 est de 47 373.94 €. Ce déficit sera réduit sur l'exercice 2015 de la subvention FRADDT demandée en 2014 et versée en 2015 soit 28 000 €.

Il poursuit en expliquant le déficit de fonctionnement par 2 facteurs, qui font que la marge dégagée ne permet pas d'aller combler le déficit d'investissement et ne couvrent pas comptablement les frais de l'exercice :

- Diverses opérations de maintenances et réparations plus importantes que les autres années (alarme d'Ardes, paramètres bancaires à Ardes, dégradations à Anzat,...)
- Décalage sur le mois de décembre entre entrées et sorties

Il conclut que l'exercice 2014 a toutefois permis d'absorber une grande partie du déficit de fonctionnement présent à décembre 2013, dû au décalage entre entrées et sorties (L'excédent de l'exercice 2014 est de 35 739.05 €).

Il propose les affectations suivantes :

BUDGET STATIONS SERVICES	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014	Affectations 2015
Investissement	(-) 55 883.73 €	-	8509.79 €	(-) 47373.94 €	(-) 47373.94 € au 001
Fonctionnement	(-) 40846.09 €	-	35739.05 €	(-) 5104.07 €	(-) 5104.07 € au 002

NB : Reste à réaliser en Dépenses d'investissement de 0 €
 Reste à réaliser en Recettes d'investissement de 0 €

Accord par 17 voix pour et 2 abstentions (Pascale Brun, Guy Goyon).

Sur le Budget Centre touristique, le Président dresse un bilan complet du plan de financement de l'opération :

<i>Nature de la recette</i>	<i>Montants attendus</i>	<i>Versements effectués</i>	<i>Dates des versements</i>	<i>Reste à recevoir</i>
Europe - FEDER	998 970,00 €	589 890,41 € 138 234,14 € Demandé	18/12/2012 20/08/2014	270 845,45 €
Etat - FNADT	500 000,00 €	151 677,00 € 64 358,00 € 22 072,00 € 261 893,00 €	26/10/2010 31/12/2011 17/10/2012 18/03/2014	
Etat - DDR	300 000,00 €	180 889,00 € 59 111,00 € 60 000,00 €	11/10/2011 13/11/2012 02/10/2014	
Etat - DETR 2011	450 000,00 €	135 000,00 € 225 000,00 € 90 000,00 €	13/11/2012 18/07/2014 18/11/2014	
Etat - DETR 2012	450 000,00 €	135 000,00 € 225 000,00 € 90 000,00 €	13/11/2012 18/07/2014 18/11/2014	
Région - Tourisme	320 000,00 €	96 000,00 € 224 000,00 €	03/05/2011 23/06/2011	
Région - FRADDT	680 000,00 €	79 913,60 € 163 798,40 € 368 288,00 €	14/02/2011 07/12/2011 18/07/2014	

		Demandé		68 000,00 €
		262 500,00 €	10/04/2010	
		175 000,00 €	01/10/2011	
	875 000,00 €	195 666,00 €	05/11/2012	
	60 000,00 €	60 000,00 €	08/10/2014	
Département - CLD 1		241 834,00 €	05/01/2015	
		510 000,00 €	16/02/2011	
		340 000,00 €	17/10/2011	
		620 000,00 €	05/11/2012	
Département - CLD 2	1 640 000,00 €	170 000,00 €	08/10/2014	
Sous-total subventions	6 273 970,00 €	5 935 124,55 €		338 845,45 €

Toutefois, le Président précise qu'il était nécessaire d'avoir atteint toutes les assiettes éligibles et d'avoir les preuves de versements des divers cofinanceurs pour obtenir le F.E.D.E.R. (en cours). Les restes à réaliser en recettes sont donc de 68 000 € de F.R.A.D.D.T. et 270 000 € de F.E.D.E.R. soit 338 000 €.

En dépenses, l'ajustement des dépenses montre que 100 000 € restent à réaliser au vu des révisions de prix notamment et des D.G.D. restant à recevoir (Le montant du projet reste donc respecté).

Il ajoute que le solde du déficit d'investissement se résorbera par le versement de l'autofinancement d'Ardes Communauté.

C'est-à-dire :

1 100 000 € ont été prévus et actés en autofinancement d'Ardes Communauté sur l'investissement de ce projet structurant.

1 000 000 € ont été inscrits budgétairement (sous la forme d'un emprunt d'équilibre fictif jusqu'ici à 414 933.74 € et 585 026.66 € qui ont été effectivement versés par le budget principal au bénéfice de la section d'investissement du budget centre touristique).

En projection, on a donc :

Un déficit d'investissement de 736 000 €

(-) des dépenses restantes de 100 000 €

+ des subventions restantes de 368 000 €

+ un excédent de fonctionnement affecté à l'investissement de 3 000 €

+ un emprunt d'équilibre FICTIF de 415 000 €

Soit un reste à financer de 50 000 € à inscrire au budget en plus de ce qui a déjà été inscrit : avec cela, l'autofinancement d'Ardes Communauté sera budgétairement porté à 1 050 000 € dont

585 000 € déjà versés et un emprunt FICTIF total de 465 000 € (il reste donc 50 000 € de marge sur l'investissement programmé).

Le Président ajoute que le fonctionnement apparaît excédentaire malgré la forte charge des frais de ligne de trésorerie qui devraient se résorber en 2015. Il propose les affectations suivantes :

BUDGET CENTRE TOURISTIQUE	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014	Affectations 2015
Investissement	(-) 2 134 258.87 €	-	1 397 435.79 €	(-) 736 823.08 €	(-) 736 823.06 € au 001
Fonctionnement	3460.19 €	3460.19 €	2939.24 €	2939.24 €	2939.24 € au 1068 Et 0.00 au 002

NB : Reste à réaliser en Dépenses d'investissement de 50 000 €
Reste à réaliser en Recettes d'investissement de 338 000 €

Accord par 17 voix pour et 2 abstentions (Pascale Brun, Guy Goyon).

Guy Goyon demande ce qu'est un emprunt fictif. Bernard Veissière indique qu'il s'agit de la traduction comptable du comblement du déficit d'investissement, petit à petit par des versements du budget général. Guy Goyon regrette qu'Ardes Communauté ait autant d'emprunt. Bernard Veissière rappelle qu'Ardes Communauté n'a que deux emprunts : l'un de 2 489 000 € dont les annuités sont couvertes par le loyer versé par VPTI et l'un de 900 000 € sur 20 ans, qui a financé les investissements tels que le chasse-neige, par exemple.

Enfin, pour le Budget Presse, le Président présente les résultats et affectations suivantes :

BUDGET PRESSE	Résultat de clôture 2013	Part affecté à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014	Affectations 2015
Investissement	(-) 34766.59 €	-	22 346.02 €	(-) 12 420.57 €	(-) 12420.57 € au 001
Fonctionnement	2 807.37 €	2807.37 €	(-) 1194.26 €	(-) 1194.26 €	(-) 1194.26 € au 002

NB : Reste à réaliser en Dépenses d'investissement de 0 €
Reste à réaliser en Recettes d'investissement de 0 €

Il précise que le déficit de fonctionnement, relativement faible, est sans nul doute dû aux achats de fin d'année non compensés par les recettes, et à la variation de stock (1000 €).

Accord par 17 voix pour et 2 abstentions (Pascale Brun, Guy Goyon).

Le Président propose ensuite d'examiner la grille de tarifs des différentes prestations d'Ardes Communauté. Il propose trois modifications :

- Une actualisation des tarifs de reprographie. Guillaume Rousset précise que ces révisions sont le fruit du travail de la commission Services et vie locale, sur proposition des agents de la Maison de Pays.
- L'extension du tarif de 40 €/jour pour la mise à disposition de véhicules au profit du CIAS à l'ensemble des véhicules légers (Clio, trafic, scudo, expert)
- Le rétablissement de la marge sur l'essence à 0.09 €/ litres. Ceci est rendu possible par les tarifs à la baisse obtenus lors du renouvellement du marché de fournitures des carburants.

Les autres tarifs resteraient inchangés.

Accord par 18 voix pour et 1 abstention (Pascale Brun sur l'augmentation de la marge du carburant).

La grille validée des tarifs est donc la suivante :

Régie	TARIFS en vigueur en 2015	Observations
LOISIRS	<p>Centre de loisirs CLSH <u>Enfants 6 à 12 ans</u> Mercredi-petites et grandes vacances <430 - jour 3 € - ½ jour 1.50 € 430 à 600 - jour 5 € - ½ jour 2.50 € 600 à 840 - jour 7 € - ½ jour 3.50 € > 840 - jour 9 € - ½ jour 4.50 € + Principe d'un forfait Centre de loisirs à la semaine : la semaine pour le tarif de 4 jours <u>Repas</u> : 4 € <u>Mini camp</u> : <430 30 € 430 à 600 40 € 600 à 840 50 € > 840 60 € <u>Stage ski</u> : <430 50 € 431 à 599 55 € > 600 60 € <u>Centre de loisirs Péri-scolaire</u> <430 20 € le trimestre 430 à 600 30 € le trimestre 600 à 840 40 € le trimestre > 840 50 € le trimestre</p> <p>Réseau Lecture : Perte de carte : 1.50 €</p> <p>Reprographie : Copie noire 0.20 € Copie couleur 0.50 € Impression noire 0.20 € Impression couleur 0.50 € Plastification 1.00 € Reliure (par la personne) 0.50 € Reliure (par le personnel) 1.00 € Fax (émission) 1.00 € Fax (réception) 0.50 € Massicot à disposition gratuit Numérisation gratuit Conception d'affiches et tracts associatifs gratuit</p> <p>Reprographie aux communes : Copie noire 0.017 € Copie couleur 0.080 €</p>	<p>Le décret 2014-1320 du 3 novembre 2014 intègre les temps du mercredi après-midi au centre de loisirs péri-scolaire.</p> <p>0.20 € (harmonisation avec impression) Maintien Maintien Maintien 1.00 € Maintien 1.00 € Maintien 0.50 € Maintien Maintien Maintien</p> <p>Maintien Maintien</p>

STATION SERVICE	Carburants Marge au litre : 0,09 € Carte carburant prépayée 20 € 50 € 200 € 500 € Compresseur Gonflage 0,50 € Aspiration (5mn) 1 € Lavage Lavage (80s) 1 € Rinçage (160s) 1 € Rinçage 4x4 (120s) 1 € Finition (80s) 1 € Brosse (60s) 1 € Carte lavage (valeur 25€) 20 €	Ardes : 0.09 € pour Ardes Communauté Anzat : 0.045 € pour Ardes Communauté et 0.045 € pour le délégataire
BUS DES MONTAGNES	<u>Lundis Ardes</u> 2.50 € Aller 4.20 € Aller-Retour <u>Mercredis Issoire - Clermont-Fd</u> 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi 4.20 € Issoire Aller 7 € Issoire Aller-Retour 7 € Clermont Aller 12 € Clermont Aller-Retour	La décision relève du CIAS : pas de modification (CA du 16 mars 2015)
PORTAGE DE REPAS	Repas : 7,50 €	La décision relève du CIAS : pas de modification (CA du 16 mars 2015)
AIDE A DOMICILE	Prix coûtant : 21.43 €/h (20.78 €/h en 2014)	La décision relève du CIAS qui s'appuie sur la tarification calculée par le Conseil général
DECHETTERIE	Artisans : 10 € de 0 à 5 m3 20 € de 5 à 10 m3	Gratuité pour les particuliers (principe de la TEOM)
PARC DE TRIAGE	La pesée au parc : 1 €	Décision en 2012 d'augmenter par tranche (décision mise en sommeil). Le coût de la pesée sera revu en fonction des coûts réels de fonctionnement du nouvel équipement
PONT BASCULE	La pesée au pont : 4 €	
CULTURE	Trois tarifs : 5 €, 10 €, 15 €.	5 € : tarif réduit des spectacles « normaux » 10 € : tarif plein des spectacles « normaux » 10 € : tarif réduit des spectacles « exceptionnels » 15 € : tarif plein des spectacles « exceptionnels » Sont dits exceptionnels les spectacles dont le coût de cession est supérieur à 2000 € ou les soirées proposant 2 propositions artistiques

VEHICULES	Renault Clio : 40 € / acte journalier Renault Trafic : 40 € / acte journalier Peugeot Expert : 40 € / acte journalier Fiat Scudo : 40 € / acte journalier Renault Kangoo réfrigéré : - Mercedes Unimog 500 : - Mercedes U 400 : - Mercedes Camion Actros : - Mercedes Camion Actros + remorque : - Man Camion Benne OM : - Remorque VL double essieu : -	Un tarif à l'acte de mise à disposition a été instauré à 40 € (dans le cadre de la valorisation de l'usage qui en est fait par le CIAS pour le service d'aide à domicile notamment)
MATERIEL DIVERS	Barnum 1 : gratuit Barnum 2 : gratuit Tables (10) : gratuit Grilles d'exposition : gratuit Vidéoprojecteur : gratuit	Le prêt est destiné aux associations, communes et partenaires de la communauté de communes pour un projet d'intérêt collectif et sur inscription préalable. Le montage/démontage est à la charge du bénéficiaire sauf pour des opérations pour lesquels Ardes Communauté est partenaire (avec le PNRVA, rallye handicapé, course cycliste...).
LOCAUX DIVERS	Cabinet d'infirmerie : 109,20 €/ mois Cabinet dentaire : 242,70 € / mois Cabinet Kinésithérapie : 307,20 € /mois Cabinet Kinésithérapie (avant reprise) : 230 € /mois Cabinet médecine générale n°1 (+WC) : 202,00 € / mois Cabinet médecine générale n° 2 : 178,00 € / mois Local Maison d'Assistante Maternelle : 732 € /trimestre Logement meublé : 450 € / mois (charge comprise) 20 € / nuit Logement non meublé : 300 € / mois (charges non comprise) 13 € / nuit Prestation « ménage » : 15 € / prestation Prestation « linge de maison » : 15€ / acte	Selon condition d'évolution indiciaire et de répartition des charges des baux de location. <u>NB</u> : gratuité du cabinet n°2 pour interne stagiaire en formation dans l'attente d'un 2 ^e médecin. <u>NB</u> : pour la MAM : . gratuité en année 1, . au-delà de 5 700 heures / trimestre : 732 € / trimestre (plein tarif) . entre 2 400 et 5 699 heures / trimestre : 549 € / trimestre (75 % du plein tarif) . entre 2 400 et 5 699 heures / trimestre : 366 € / trimestre (50% du plein tarif) <u>NB</u> : pour le(s) logement meublé(s) : . gratuité pour accompagner la préparation d'un projet d'installation ou pour accompagner un projet d'animation, de quelques jours à quelques semaines au maximum ; cette gratuité peut aussi s'appliquer aux médecins-stagiaires, ou tout autre stagiaire en rapport avec les compétences communautaires (caution à demander à hauteur de 1 mois de loyer). . tarif dégressif pour accompagner une installation d'une activité (économique, culturelle, touristique...) sur le territoire et qui nécessite au porteur de projet un logement (en attendant d'avoir le sien) : - les 3 premiers mois : gratuit (y compris les charges) - du 4 ^e au 12 ^e mois : 33% du tarif en vigueur - du 13 ^e au 18 ^e mois : 66 % du tarif en vigueur - ... puis : 100 % du tarif en vigueur

Concernant la CFE, il rappelle que le taux était de 26.75 % en 2014 et indique que le taux autorisé cette année est en baisse, à 26.72 % et que le taux autorisé dérogatoire est de 26,75 %.

Il propose donc de voter le taux maximum.

Accord unanime.

Le Président rappelle ensuite les taux 2014 des impôts sur les ménages :

TH 13,00 % x bases de 1 950 000 = 253 500 €

TFB 2,68 % x bases de 1 981 000 = 53 091 €

TFNB 15,52 % x bases de 550 900 = 85 500 €

Total : 392 091 €

Pour 2015, il propose de maintenir les même taux :

TH 13,00 % x bases de 1 965 000 = 255 450 €

TFB 2,68 % x bases de 1 992 000 = 53 386 €

TFNB 15.52 % x bases de 555 200 = 86 167 €

Total prévu de : 395 003 € (+ 2912 €)

Accord unanime.

Concernant la taxe de séjour, le Président rappelle qu'elle est harmonisée avec les 7 autres communautés de communes du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, avec les tarifs suivants :

Type d'hébergement	non classé	1 *	2 *	3 *	3 * et +
hôtel	0,30 €	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €
meublé, chambre d'hôte, gîte	0,30 €	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €
camping-caravaning	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,30 €	0,30 €
village-vacances	0,30 €		0,50 €		-
autre	0,30 €	-	-	-	-

Il propose de maintenir les tarifs de la taxe de séjour à leur niveau actuel avec les mêmes exonérations.

Accord unanime.

Enfin, le Président rappelle l'historique des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. En 2013, la baisse de 18.50 % à 18,25% avait été actée compte-tenu des perspectives possibles d'optimisation du service : passage à trois tournées, nouveau barème d'écoemballages, améliorations des efforts de tri de chacun.

A partir de 2014 et donc en 2015 aussi, le coût de traitement de Vernéa est supérieur à celui existant : 90 €/t en 2012, 108 €/t en 2013, 153 €/t en 2014, 165 €/t en 2015

Le VALTOM, en reprenant diverses missions / actions ou prestations en sa charge directe, augmente sa contribution de façon significative : de 6.82 € H.T. par habitant en 2013, le tarif 2015 est de 26.27 € H.T. par habitant.

Le Président propose donc d'augmenter le taux de 0.25 % (soit 19.50 %) de sorte à compenser la perte de base et à pouvoir équilibrer le budget du service.

Accord unanime.

Après ces décisions préalables, le Président entame la présentation des documents budgétaires en commençant par le budget principal.

Sur celui-ci, Françoise Pelissier demande pourquoi l'électricité du bâtiment des haras n'est plus comptée. Bernard Veissière indique que ce bâtiment n'est plus occupé par Ardes Communauté puisque les agents se sont installés aux garages techniques.

Pascale Brun indique que deux lignes apparaissent identiques, aux comptes 678 et 673. Il s'agit bien du même type de dépenses mais celles-ci ont été inscrites par erreur sur deux imputations : il s'agit de pénalités qui ont été remboursées aux entreprises sur les travaux de la salle multi-activités.

Sur le budget O.M., Christian Maerten demande l'explication de la baisse de 30 000 € de dépenses. Ceci correspond à un emploi en moins et à l'absence de refacturation du budget principal vers le budget O.M. concernant les salaires et charges de Christophe Chabrier.

Jean-Louis Lenègre demande pourquoi l'assurance de l'actros n'est pas sur ce budget. Il est rappelé que l'actros a été acheté sur le budget principal et qu'il est donc cohérent de payer l'assurance sur le même budget.

Votes des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs

(voir documents détaillés remis le jour de réunion)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A la majorité, par 18 voix pour et une abstention (Pascale Brun), les comptes administratifs et de gestion sont approuvés pour le budget principal et les budgets annexes « Ordures ménagères », « Carburants », « Centre touristique », « Presse ».

A la majorité par 17 voix pour et 2 abstentions (Pascale Brun, Guy Goyon), le Budget principal primitif 2015 est approuvé.

A la majorité par 17 voix pour et 2 abstentions (Pascale Brun, Guy Goyon), le Budget primitif du Centre Touristique 2015, le budget primitif Ordures Ménagères 2015, le budget primitif Presse 2015, le budget primitif Carburants 2015 sont approuvés.

Résumé budgétaire :

<i>Nature du budget</i>	Compte Administratif	Budget Prévisionnel
-------------------------	----------------------	---------------------

<i>et section de fonctionnement ou section d'investissement</i>		2014		2015	
Budget Principal	Fonc.	Dépenses :	1 134 236.26	Dépenses :	1 364 053.34
		Recettes :	1 228 289.39	Recettes :	1 364 053.34
	Inv.	Dépenses :	831 389.47	Dépenses :	805 358.99
		Recettes :	1 539 981.70	Recettes :	805 358.99
Budget Ordures ménagères	Fonc.	Dépenses :	449 353.83	Dépenses :	419 321.06
		Recettes :	393 182.97	Recettes :	419 321.06
	Inv.	Dépenses :	23 296.18	Dépenses :	41 699.95
		Recettes :	24 465.08	Recettes :	41 699.95
Budget Carburants	Fonc.	Dépenses :	396 150.55	Dépenses :	436 843.96
		Recettes :	431 889.60	Recettes :	436 843.96
	Inv.	Dépenses :	8 777.83	Dépenses :	57 717.90
		Recettes :	17 287.62	Recettes :	57 717.90
Budget Centre touristique	Fonc.	Dépenses :	177 162.00	Dépenses :	237 000.00
		Recettes :	180 601.24	Recettes :	237 000.00
	Inv.	Dépenses :	589 863.06	Dépenses :	899 884.65
		Recettes :	1 987 298.85	Recettes :	899 884.65
Budget Presse	Fonc.	Dépenses :	101 024.55	Dépenses :	134 200.00
		Recettes :	99 830.29	Recettes :	134 200.00
	Inv.	Dépenses :	0.00	Dépenses :	13 420.57
		Recettes :	22 346.02	Recettes :	13 420.57

Le Président remercie l'assemblée et propose de poursuivre avec les autres points de l'ordre du jour. Il cède la parole à Guillaume Rousset pour les services et la vie locale.

Services et vie locale

Projet de territoire : fiche « Maison de Services - Tiers Lieu »

Guillaume Rousset rappelle qu'Ardes-sur-Couze est identifié dans le S.C.O.T. comme un des pôles structurant du maillage territorial. Elle concentre en effet services et commerces utiles à un bassin plus large.

Il ajoute que toutefois, les services sont disséminés en plusieurs lieux (siège d'Ardes Communauté, maison de Pays,...). Par ailleurs, la maison de Pays, située dans la grande rue, arrive désormais à la limite de son développement, faute de place notamment. Il rappelle le bilan des services de la maison de Pays (document remis en séance).

Il présente la fiche projet, précisée en fonction des orientations des financeurs. Il indique que les agents d'Ardes Communauté se sont rendus à Lezoux pour voir une médiathèque exemplaire, et que la maison de services de Murat avait également été vue.

Dans un premier temps, il propose :

- De réaliser une étude « programme » estimée à 30 000 € H.T. permettant de cadrer au mieux les besoins, d'envisager les différentes fonctions nécessitées pour l'équipement, de définir l'investissement et de proposer des modes de fonctionnement.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- De mandater le Président pour effectuer la procédure de consultation

Accord unanime

Projet de territoire : fiche « Pôle Enfance Jeunesse »

Dans la même idée d'ancrage des services sur Ardes Communauté, une fiche « Pôle Enfance Jeunesse - Centre de loisirs » a été rédigée. Elle consiste en l'acquisition du bâtiment du centre de loisirs et en sa qualification. Le projet est évalué à 100 000 € H.T. et le plan de financement pourrait être le suivant :

Ardes Communauté : 20 000 €

FRADDT : 40 000 €
Etat (CAF ?) 40 000 €

Il propose de valider le projet et son plan de financement.

Accord unanime

Convention Ardes Communauté / Ces Alliés

Guillaume Rousset rappelle la création de l'AMACCA Ces Alliés en 2013, avec le soutien d'Ardes Communauté, et ses missions. Il indique qu'il s'agit, par cette convention, de :

- Formaliser la complémentarité des actions entre la communauté et l'association et ses implications d'ingénierie et financières
- Attirer des financements extérieurs sur le territoire.

Cette complémentarité se détaille en 4 axes :

- Accompagner 4 dates de la saison en s'appuyant sur les pratiques amateurs et professionnelles locales
- Accueillir des artistes
- Développer et pérenniser des outils de communication
- Animer une plateforme de ressources pour les porteurs de projet

Elle amène un accompagnement financier de 11500 € en 2015 / 2016 (deux années) et des mises à disposition de biens et de matériels.

Guillaume Rousset indique qu'il est prévu qu'un élu soit invité aux conseils d'administration et assemblées de l'association. Il demande s'il y a des candidats. En l'absence, il est proposé que ce soit le Vice-Président en charge des services et de la vie locale et qu'en cas d'absence, il se charge de se faire représenter.

Pascale Brun insiste sur la nécessité que les actions soient bien sur tout le territoire. Alexandre Duboc rappelle qu'il y a eu des événements co-organisés par Ardes Communauté et Ces Alliés à Rentières, à Ardes, et en projet à la Godivelle. C'est donc bien l'ambition de ce partenariat.

Accord unanime

Pascale Brun demande quelle est la personne qui vient apporter la communication des spectacles à la mairie d'Augnat. Alexandre Duboc indique qu'il s'agit d'Alexis Fromage, qui fait par ailleurs des animations à Augnat dans le cadre des T.A.P.

Aménagement du territoire

Accessibilité : stage

Le Président explique que suite à la présentation faite par la D.D.T. au dernier conseil sur les nouvelles exigences en matière d'accessibilité, il a semblé nécessaire de trouver une solution mutualisée pour pouvoir avancer dans les meilleures conditions et respecter les délais.

Il propose l'accueil d'un stagiaire d'avril à septembre pour la réalisation des diagnostics, de préconisations techniques chiffrées et la pré-rédaction des Ad'Ap. Le coût de ce stage serait de 4000 €. Ardes Communauté pourrait assurer l'accueil et le suivi du stagiaire et propose de prendre en charge 1000 €.

Le reste de la somme (3000 €) pourrait être réparti soit au prorata du nombre de bâtiments (le coût serait alors de l'ordre de 65 à 75 € par bâtiment) ou au prorata du nombre d'habitants :

Communes	Populations 2011	% de la population	Coût par commune
----------	------------------	--------------------	------------------

Ardes sur Couze	580	28.60 %	858.00 €
Apchat	181	8.93 %	267.50 €
Anzat le Luguët	185	9.12 %	273.60 €
Augnat	129	6.36 %	190.80 €
Chassagne	87	4.29 %	128.75 €
Dauzat sur Vodable	93	4.59 %	137.70 €
La Chapelle Marcousse	75	3.70 %	111.10 €
La Godivelle	24	1.18 %	35.45 €
Madriat	123	6.06 %	181.80 €
Mazoires	101	4.98 %	149.40 €
Rentières	100	4.93 %	147.95 €
Roche Charles la Meyrand	50	2.47 %	74.15 €
Saint Alyre es Montagne	160	7.89 %	236.70 €
Saint Hérent	98	4.83 %	144.95 €
Ternant les Eaux	42	2.07 %	62.15 €
Sous-total	2028	100.00 %	3000.00 €

Accord unanime sur le principe du stage et sur la répartition au nombre d'habitants

Pour cette opération, le Président demande aux communes d'établir au plus vite :

- La liste des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) : salle polyvalente, gîte, mairie, église, ...
- La liste des Installations Ouvertes au Public (I.O.P.) : jeux d'enfants, cimetière,...

Il demande également que chaque commune désigne un référent qui pourra accompagner le stagiaire dans la visite des installations et bâtiments.

Christian Maerten demande à ce qu'un courrier soit fait en ce sens à l'attention des communes.

P.L.U.i : présentation, consultation

Alexandre Duboc explique qu'à la demande de la commission « Aménagement du territoire », il est proposé une séance de formation de 3h, en après-midi sur la mise en place d'un P.L.U.i. La date sera bientôt connue et se situerait entre le 20 avril et le 15 mai. Cette formation d'un coût de 900.00 € est financée en intégralité par l'ARDTA. Elle pourrait être ouverte aux membres de la commission élargie aux maires des communes.

Accord unanime.

Par ailleurs, il indique que, pour la réalisation du P.L.U.I., il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude. Il est demandé au conseil d'autoriser le Président à procéder à la consultation adéquate.

Le montant prévisionnel du projet, par comparaison avec des territoires similaires, est de 150 000 € H.T. (180 000 € T.T.C.). Le plan de financement pourrait être le suivant :

Ardes Communauté	30 000 €
D.G.D. (reçue)	81 000 €
DREAL (appel à projets) :	20 000 €
Conseil Général :	19 000 € (jusqu'à 45 000 € possible, selon le résultat de l'appel à projets DREAL)

A l'unanimité, le conseil valide le projet, son plan de financement et autorise le Président à procéder à la consultation et aux demandes de subvention.

Dynamiques Economiques

Création de fiches-randonnée

Jean-Louis Lenègre indique que la maison de Pays assure, entre autres, la promotion des activités touristiques présentes sur le territoire. Parmi les actes d'accueil touristique, près de 50 %

concernent la randonnée. Or, il n'existe plus de support de promotion des sentiers (PR, GR, autres sentiers communaux). Il indique que la commission Dynamiques Economiques propose de missionner les agents de développement et le chargé de communication pour la rédaction, l'illustration et la mise en page de X fiches randonnées présentant le descriptif technique, la carte, les éléments de sécurité et selon la place disponible, un encart sur un élément de patrimoine. Sur les 15 sentiers, la commission propose, avant l'été de constituer le maximum de fiches et a minima les suivantes :

- 2 bleus (moins de 2 heures) : La Chapelle de Roche-Charles, La Chapelle de Ste-Pezade
- 2 jaunes (de 2 à 4 heures) : Apchat, Jassy
- 2 verts (plus de 4 heures) : Le Signal du Luguët, Mercoeur - Gorges et site de Rentières.

Accord unanime.

Mise en tourisme du territoire

A la demande de Jean-Louis Lenègre, Alexandre Duboc présente la fiche « Mise en tourisme globale du territoire » (document remis en séance). Il s'agit, après la création significative d'hébergements sur le territoire, de doter Ardes Communauté d'un ensemble d'équipements et d'activités afin de permettre une découverte locale et d'amener d'autres types de clientèles. Ont ainsi été proposés et validés par la commission Dynamiques Economiques les investissements suivants (non exhaustifs et révisables) :

- Mise en tourisme de sites remarquables, présentant un point de vue panoramique, et desquels un thème peut-être dégagé (histoire, géologie, etc...) : investissement en accessibilité, mobilier, interprétation à raison d'un site par an : 20 000 € H.T. / site. Le réseau de site ainsi défini à terme contribue à la mise en tourisme de l'ensemble du territoire, la diffusion sur les différentes communes et espaces et donc à l'allongement de la durée des séjours. 60 000 € H.T.
- Le Village vacances comme cœur de l'activité : sentier vers le parc animalier d'Auvergne, jonction avec les sentiers de randonnée. 20 000 € H.T.
- Dans l'optique de l'accueil de camping-caristes, en complément de l'aire de services d'Ardes-sur-Couze, réalisation d'aires de stationnement sur le territoire : investissement léger (pas d'enrobé) : 75 000 € H.T. pour 3 à 5 sites.
- Promouvoir et permettre la randonnée pour tous (salle hors sacs à la croix Maubert, tour des vaches rouges,...), thématization des sentiers. 50 000 € H.T.
- E-découverte du territoire : création de contenus de médiation, alimentation des supports numériques régionaux,... 35 000 € H.T.
- Autres investissements (à définir) : parcours d'escalade, kit écomanifestation,...10 000 € H.T.

Accord unanime.

Bernard Veissière rappelle que l'aire de service pour camping-cars d'Ardes Communauté est en cours de réalisation et qu'elle a été testée avec un véhicule.

Le projet est subventionné par la D.E.T.R. à hauteur de 30 % de 36000 € et il est certain que ce montant ne sera pas atteint avec la seule aire de service (les travaux de G.A.T.P. sont de 26900 € H.T. environ).

Il ajoute que parallèlement, la commune de Rentières a entrepris la réalisation d'une aire de stationnement au Fromental. La qualification de cet espace serait cohérente avec les éléments portés sur la fiche de « Mise en tourisme » ci-avant présentée. Le coût de qualification de l'espace est en cours de chiffrage mais la première estimation est de l'ordre de 7000 € H.T.

Il propose donc qu'Ardes Communauté prenne en charge la qualification de l'espace commencé par la commune, au même titre que le seront dans le futur les aires installées dans le cadre de la fiche programmée.

Accord unanime.

Emmanuel Correia indique que la commune d'Anzat a également entamé un aménagement. Il regrette que cela n'ait pas été pris en compte. Alexandre Duboc propose que ce projet soit pris en compte en premier lieu dans le cadre de la fiche « Mise en tourisme ». Il missionnera Christophe Chabrier pour voir cet aménagement sur le terrain.

Avancement Parc de Triage de la Cabane

Jean Louis Lenègre rappelle que le parc de triage de la Cabane nécessitait une mise aux normes et qu'Ardes Communauté a fait le choix, lors de son conseil du 4 novembre 2015, d'acter le fait de faire de cet équipement un « Centre de rassemblement », aux normes européennes. Ceci nécessite un certain nombre d'investissements, lesquels ont été repérés par l'expertise faite par l'E.D.E. : refonte des circulations, matériel d'identification, mise aux normes de la bascule, fosse, aire de lavage, râteliers et abreuvoirs...

La commission Dynamiques Economique propose, pour avancer sur ce projet, de missionner un maître d'œuvre pour la réalisation des plans et dossiers techniques, nécessaires au projet et à la mise en concurrence. Une estimation a été faite à hauteur de 10 % des travaux.

Accord unanime.

En termes financiers, le projet global a été chiffré « en masse » à 200 000 € H.T.

Sur cette somme, 6 000 € de réserve parlementaire de Danielle Auroi et 60000 € de D.E.T.R. 2015 ont été obtenus.

Afin de compléter le plan de financement, Jean-Louis Lenègre propose de solliciter les fonds européens : soit le FEADER soit le leader du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, si celui-ci est accepté, qui prévoit dans son programme une entrée « Investissement collectif pour l'agriculture ». L'investissement sera également évoqué avec les services du Conseil Régional et pourrait éventuellement bénéficier du FRADDT. En dernier cas, le C.T.D.D. pourrait être mobilisé.

Il présente donc le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	et	Ardes	40 000 €
aménagement	200 000 €	Communauté	(+ T.V.A.)
		R. Parlementaire	6 000 €
		D.E.T.R.	60 000 €
		Europe et/ou	94 000 €
		FRADDT et/ou	
		CTDD	
TOTAL	200 000 €		200 000 €

Et demande au conseil d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention.

Accord unanime.

Organisation des travaux :

Enfin Jean-Louis Lenègre indique qu'il semble préférable d'attendre d'avoir fixé les modalités financières ci-dessus avant de démarrer les travaux. Compte-tenu de ces éléments, des délais de mise en concurrence et de la période creuse d'activité, la commission propose de ne démarrer les travaux qu'au printemps 2016.

Accord unanime.

Guy Goyon indique que pour lui, cet investissement est un véritable gouffre. Le Président rappelle que le parc actuel date de 2003 / 2004 et qu'avec les rentrées des pesées et les subventions initialement obtenues, l'investissement a été amorti.

Pascale Brun demande si cet investissement a été budgétisé. Alexandre Duboc indique le programme 50 du budget principal d'investissement.

Alain Maisonneuve pense qu'il faudra revoir le système de paiement. Bernard Veissière indique qu'une visite d'équipements similaires est en cours d'organisation de sorte à bien appréhender le fonctionnement.

Environnement et transition énergétique

Renouvellement de la convention avec OCAD3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Le Président expose que dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) sur les déchèteries, Ardes Communauté a signé une première convention avec OCAD3E. Ces conventions ont pour objet de régir les relations techniques et financières entre Ardes Communauté et OCAD3E qui développe un programme de collecte sélective des DEEE. Le nouveau barème de soutien 2015-2020 modifie sensiblement en notre faveur les conventions OCAD3E ; en accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'écologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 les conventions qui nous lient (DEEE hors lampes, lampes), et a sollicité la signature de nouvelles conventions dont la durée coïncide avec celle du nouvel agrément (1/1/2015 - 31/12/2020). Le Président demande l'autorisation de signer la nouvelle convention avec cet éco-organisme.

Accord unanime.

Convention avec le VALTOM pour la distribution de composteurs individuels et la fourniture des composteurs, bioseaux et matériels optionnels.

Le Président propose de renouveler la convention avec le VALTOM pour la distribution de composteur individuel. Ce dispositif a rencontré un certain succès avec 123 composteurs distribués. La seule différence consiste en le fait que c'est désormais Ardes Communauté qui assurera la diffusion de l'information auprès des habitants, les maquettes de documents sont fournis par le VALTOM.

Accord unanime

Sur ce thème, Pascale Brun demande si les dates de la déchetterie mobile sont fixées et si deux passages dont un au printemps sont possibles. Le Président indique que la commission Environnement et transition énergétique va se réunir prochainement à ce sujet. Il rappelle que ce service a un coût important et pense qu'il n'est pas souhaitable de le multiplier.

Vie intercommunale et moyens associés

Etat des lieux du schéma de mutualisation

Bernard Veissière rappelle qu'un état d'avancement du schéma de mutualisation doit être fait au moment du vote du budget. Conformément à la démarche actée au conseil communautaire du 17 février 2015, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes d'Ardes Communauté. 9 réponses ont été reçues. Il présente l'état des lieux :

1) Etat des lieux des éléments donnant déjà lieu à des mutualisations

	Commune / Ardes Co	Ardes Co / Autres communautés
Coopération	Achat de pouzzolane, extincteurs, rédaction fiche projets, barnums et matériels divers, plans de zonage assainissement	Prêt de véhicule, S.P.A.N.C., Partageons le Cézallier, participation de l'ingénierie communautaire au projet de territoire, consultation sur les copieurs,...
Mise à disposition de ressources	Personnel communal pour déneigement, ménage,...., transport des enfants vers C.L., mise à disposition de locaux (pour les T.A.P., les spectacles), participation des communes à la saison culturelle, jalonnement,...	Mutualisation coordination Enfance Jeunesse avec Lembron Val d'Allier
La création de services communs		
Le transfert de compétences	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, T.A.P., C.I.A.S.,....	Promotion touristique vers Office de tourisme intercommunautaire (2015 ?)

2) Des pistes de mutualisation

Le Président indique que 3 éléments ressortent comme « mutualisables » au vu des questionnaires reçus :

- Sans que l'on puisse encore en préjuger, les frais généraux / charges courantes, par des commandes mutualisées (par exemple, révision des extincteurs), peuvent sans doute être mutualisées et produire des économies d'échelles.
- Les communes expriment des besoins techniques mais n'ont pas toujours les agents et/ou le matériel nécessaire pour les pourvoir. La question d'un service technique mutualisé est-elle reposée ?

- Le temps de l'enfant est « découpé » entre le temps scolaire (agents de cantine, ATSEM,...), les temps d'activités périscolaires (T.A.P. : intervenants, agents d'Ardes Communauté) et les temps de centre de loisirs (animateurs, agents d'Ardes Communauté,...). Souvent les personnels s'inscrivent dans différents temps, avec des contrats précaires, des employeurs multiples, des difficultés de coordination et de remplacement... La mutualisation de ces effectifs est-elle une piste de réflexion ?

Il demande l'avis du conseil sur ces trois pistes de réflexions qui pourraient constituer les 3 axes du schéma de mutualisation dont la validation définitive devra intervenir en fin d'année 2015 / 1^{er} trimestre 2016, avec avis des conseils municipaux.

Accord unanime.

Robert Chazalon demande à ce qu'une réunion avec les maires et les secrétaires de mairies soit organisée pour expliquer la démarche. Bernard Veissière donne son accord et demande aux maires, quand la date sera proposée, de permettre aux secrétaires de se libérer.

Sylvianne Anglaret propose aux communes de se grouper pour l'achat de cache-containers.

Personnel

Renouvellement de la convention avec V.P.T.I. pour l'entretien et la maintenance du centre touristique

Le Président rappelle qu'en 2014, une convention avait été signée entre Ardes Communauté et VPTI, à titre expérimental, de sorte à ce qu'Ardes Communauté mette à disposition son personnel (principalement Thierry Infante) pour des tâches d'entretien et de maintenance du centre touristique.

Sur 2014, ce sont ainsi 100 heures qui ont été réalisées par Ardes Communauté et facturées à V.P.T.I. (prix coûtant + 25 % de majoration pour matériel et frais administratifs).

Dès l'été 2014, V.P.T.I. a observé les limites de ce système, nos agents ne pouvant par exemple être présents les samedis au moment des changements de locataires, et s'est donc doté d'un agent d'entretien.

Il a toutefois été demandé par V.P.T.I. de prolonger la convention pour des besoins très ponctuels pour une durée d'un an et aux mêmes conditions.

Accord unanime.

Assistant de prévention

Le Président indique que le décret 85-603 prévoit que l'employeur doit assurer les bonnes conditions de sécurité de l'ensemble de ces employés et doit à cet effet désigner un assistant de prévention - anciennement A.C.M.O. (pouvant être de l'EPCI, d'une des communes, et être mutualisé).

En 2014, avec l'appui du centre de gestion, un diagnostic de l'ensemble des services pointant les améliorations à apporter pour être en accord avec la réglementation. L'assistant de prévention est le garant de la mise en œuvre de mesures (il n'y a pas d'obligation de délai).

Un nouveau décret du 14 février 2015 fixe les modalités de formation initiale à 5 jours contre 3 auparavant.

Le Président rappelle que précédemment, Thierry Infante avait été identifié pour assumer cette mission, mais aucune désignation formelle n'avait été faite (ce qui est nécessité par le décret).

Il propose donc de :

- Nommer Thierry Infante en tant qu'assistant de prévention
- D'inscrire Thierry Infante à la session de formation d'octobre

Accord unanime.

Daniel Michalon propose de se rapprocher du S.D.I.S. pour voir si la formation peut être prise en charge à ce titre.

Information : congé parental

Le Président informe l'assemblée qu'Elodie Bellion, dont le contrat a été renouvelé au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 2 ans, sur les fonctions de directrice du centre de loisirs, animatrice polyvalente et assistante sportive (aide au montage de projets sportif, animation de l'association Ardes Multisport...) a fait part de son souhait de prendre un congé parental de 4 mois, comme la loi l'y autorise, soit jusqu'au 30/08/2015 (Pendant cette période, l'employeur ne verse pas de rémunération).

Information : indemnisation stage patrimoine

Dans le cadre de la délégation dont il dispose, le Président a fixé l'indemnité de stage de Mlle Guillemain à 479.65 € mensuels dont 150 € seront apportés en nature par la mise à disposition de l'appartement n°1 de la place Jean Garnier à Ardes.

Formation d'auxiliaire de bibliothèque

Le Président indique que suite au départ de Frédéric Gesegnet, Mme Isabelle Roche a été nommée responsable de la maison de Pays / Médiathèque. Il avait été souhaité qu'elle puisse passer une formation qualifiante de sorte à maintenir la médiathèque dans le classement de 1^{ere} catégorie. Une augmentation de salaire avait été conditionnée à l'obtention de cette qualification. Après diverses formations courtes permettant une connaissance de base des métiers de bibliothèque, Mme Roche a souhaité accepter la proposition d'Ardes Communauté et s'engager dans une formation d'Auxiliaire de bibliothèque. Cette formation d'une durée de 250 h répartie sur l'année scolaire 2015 - 2016 se déroule à Clermont Ferrand, représente 2 à 4 jours par mois et un coût de 1200 €. (40 % sur 2015 et 60 % sur 2016). Il demande l'avis du conseil.

Accord unanime.

Formation BPJEPS (Emploi d'avenir)

Le Président indique que M. Alexis Fromage a été engagé en septembre 2014 en tant qu'animateur polyvalent sur Ardes Communauté, sous le statut d'emploi d'avenir. La convention « Emploi d'Avenir » prévoit notamment l'obligation de formation du salarié. Pour Alexis Fromage, un BPJEPS serait requis. Plusieurs devis ont été faits auprès des organismes de formation et seul l'U.F.C.V. accepte de répondre à notre demande de formation sur 2 années, et donc payée sur 3 exercices. Le coût global est de 7000 € T.T.C (L'aide sur l'emploi est de 1090 € / mois sur 3 ans soit 39 240 €). Le Président demande l'accord du conseil.

Accord unanime.

Questions diverses

Information « Syndicat d'Initiative Ardes Cézallier »

Le Président informe l'assemblée que l'association « Syndicat d'Initiative Ardes Cézallier » dont l'objet était la promotion touristique du territoire n'avait plus d'activités depuis 2007 - 2008, lors de la prise en charge de ces missions dans le cadre d'une convention Ardes Communauté / A.L.T. des Pays d'Issoire.

Les membres de l'association ont donc décidé sa dissolution et de faire don de l'actif à Ardes Communauté, soit 2 300 € environ. Il remercie la Présidente Marie-Claude Vallois de ce geste.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 17h30.
